

Affaire suivie par :

Clément WINGLER
Directeur Général des Services
dgs@ville-ab2s.fr

Benjamin MAGNAN
Directeur de l'école de musique
Marcel-Braie
ecoledemusique@ville-ab2s.fr
02.37.31.75.48

Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, le 22 mai 2024

Madame, Monsieur,

Cher(e) élève, Cher(e) parent d'élève,

Je souhaite tout d'abord vous exprimer ma profonde gratitude d'être élève ou parent d'élève de notre école de musique Marcel-Braie.

En effet, c'est grâce à votre engagement, à votre soutien, à votre enthousiasme, à votre plaisir de partager ces heures d'apprentissage et de découvertes que nous pouvons savourer la joie d'avoir sur notre territoire un merveilleux outil d'enseignement musical qui rayonne bien au-delà des frontières de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Ce succès, qui nous va droit au cœur, met aussi en lumière l'excellent travail de notre équipe pédagogique et le bien-fondé des orientations que nous avons souhaité donner à l'école, en l'occurrence celles d'un développement harmonieux et maîtrisé.

Aujourd'hui, l'école Marcel-Braie fait figure d'acteur culturel de premier ordre, ce qui lui vaut de nombreuses demandes d'inscription et de continuité de parcours, y compris et surtout de la part d'élèves et parents d'élèves non domiciliés sur le territoire de la ville et parfois même résidant hors du département d'Eure-et-Loir.

Pour flatteur qu'il soit, a fortiori pour un établissement dont il faut rappeler qu'il reste communal — à commencer par son financement —, ce constat nous conduit à engager une importante réflexion sur la meilleure réponse que nous pourrions donner à l'évolution indispensable de l'école, en évitant d'une part les écueils d'une crise de croissance et en nous refusant d'autre part de faire reposer le coût de ce développement sur les seules épaules des habitants d'Auneau-Saint-Symphorien — ce qui serait profondément injuste.

C'est ainsi que l'équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire travaille à la fois sur la perspective longue d'un nouveau Pôle musical — en termes des locaux, d'équipements et de fonctionnement — et sur la perspective courte de la prochaine rentrée ou saison d'enseignement 2024-2025, pour laquelle il nous appartient de trouver la réponse appropriée, aussi bien en intégrant la réalité technique des locaux actuels qu'en étudiant chaque demande du public.

À cet égard, et comme l'an passé, nous avons augmenté autant que faire se peut le volant d'heures de cours, mais sans pouvoir « repousser les murs » de l'école ni effacer la regrettable évidence des listes d'attente.

La décision de suspendre l'éveil musical, après mûre réflexion, a été guidée par l'observation que, dans sa configuration actuelle, l'école n'était pas encore en mesure d'assurer la continuité de son parcours. Enfin, privilégier les inscriptions des habitants de la commune — à défaut de pouvoir accueillir tout le monde — nous a semblé être frappé au coin du bon sens, de même que mettre en œuvre un programme d'apprentissage respectant les cycles et les obligations institutionnelles qui en découlent.

Je souhaite insister sur ces accommodements nécessaires et raisonnables, car nous devons à tous ceux qui nous font confiance une orientation claire, où l'épanouissement individuel trouve son juste équilibre avec l'effort collectif, notamment en matière de gestion comptable, réglementaire et technique.

Il ne s'agit aucunement d'abandonner le projet de nouveau Pôle musical, mais au contraire d'en préparer l'avènement de la meilleure manière qu'il soit, c'est-à-dire avec une hauteur de vues permettant d'appréhender tous ses paramètres, qui par leur complexité nécessitent du temps — et surtout le temps de faire les bons choix, car le projet une fois adopté engagera la commune, l'école et ses élèves, sur une période de plusieurs décennies.

En vous remerciant une fois encore pour votre soutien,

Et en vous souhaitant une très belle année de plaisirs musicaux,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) élève, Cher(e) parent d'élève, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

